



Conseil d'administration N°3
Jeudi 3 Mars 2022- 18h
Salle de permanence

Présents à ce conseil d'administration :

- M. Chiche, Principal,
- Mme Lacour, Principale adjointe,
- M. Kayed, gestionnaire,
- M. le Maire de Cadaujac est représenté par Mme Lalande,
- Mme Amoedo et Vigneau, M. Delepaul, représentants des personnels,
- Mesdames Berthelot, Bertrand, Duvigneau, Le Mao, Legrand, Maysonnave, et M. Taris représentants des enseignants,
- Messieurs Noah Ben Ali et Mohamed Yahiaoui, représentants des élèves,
- Mesdames Sanchez, Deconzanet, Messieurs Codognotto et Pujol, représentants des parents.
- Arrivée tardive : Mme Moura à 18h22.

Secrétaire de séance : M. Taris représentant les enseignants.

Présents : 20 / 29 puis 21/29 à 18h22 avec l'arrivée de Mme Moura.

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 23 novembre 2021
2. Affaires administratives : Néant
3. Affaires financières :
 - 3.1 Don Association Sportive
4. Pédagogie :
 - 4.1 Préparation de rentrée 2022 : évolution des postes de titulaires d'enseignement
 - 4.2 Demande de la commune de Cadaujac concernant l'utilisation des installations sportives
- 5 Questions diverses :
 - 5.1 Deuxième étape Auto évaluation
 - 5.2 Travaux prévisionnels
6. Demande de rencontre DSDEN de l'équipe enseignante :
7. Intervention de Mme Lalande

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 23 novembre 2021

Pour vote

C : 0 A : 2 P : 18

2. Affaires administratives : Néant

3. Affaires financières :

3.1 Don Association Sportive pour contribution au financement du séjour au ski

Demande d'une aide de 500 euros pour participer au financement des accompagnateurs

M. Taris présente le déroulé du séjour, les dates (21 au 25 mars) ainsi que l'objectif pour les enfants ainsi que le financement global.

Grâce à une participation de la FCPE, du foyer socio-éducatif et une forte participation de l'association sportive du collège d'environ 100 euros par élèves (l'argent non investi dans le séjour les deux années précédentes en raison du COVID est réinjecté dans les séjours UNSS de cette année), le prix par élève est ainsi passé de 314 euros à 200 euros. La participation de 500 euros du collège correspond à la part enseignant facturée par le centre qui accueille le séjour (100 euros par accompagnateur).

Pour vote

C : 0 A : 0 P : 20

4. Pédagogie

4.1 Préparation de rentrée 2022 : évolution des postes de titulaires d'enseignement

M. le principal aborde la répartition de la DHG pour la rentrée scolaire 2022-2023

Dans le cadre de la préparation de ce travail, tous les coordonnateurs de disciplines ont été rencontrés.

Ils le seront à nouveau en fin d'année au mois de juin.

La DSDEN attire notre attention sur les points suivants :

- Le strict respect des heures obligatoires dues aux élèves qui s'imposent à tous.
- L'autonomie laissée à votre appréciation doit viser un juste accompagnement de chaque élève au service de sa réussite et de son devenir.

Nous n'avons aucune autre information (DSDEN) concernant les éventuelles marges de manœuvre, si ce n'est celle, classique, de l'adaptation en fin d'année de la réalité des effectifs accueillis.

Le constat final est fait que les moyens alloués par la DSDEN sont en dessous des effectifs prévisionnels de l'établissement.

La DGH prévisionnelle communiquée le lundi 17 janvier s'élève à 745 heures, sachant qu'un plancher de 8.5 % devait être strictement respecté dans notre proposition, à rendre au plus tard le 24 janvier 2022.

Il n'a pas été possible de respecter cette consigne.

Notre proposition a été retenue.

Dans le cadre de l'ouverture du collège de Saint Selve un sondage a été proposé aux familles de Castres Sur Gironde pour lesquelles ce collège deviendra leur collège de secteur. :

- Pour les élèves de 6ème rentrant en 5ème : 7 familles ont demandé des dérogations pour rester à Cadaujac.
- Pour les élèves de 5ème rentrant en 4ème : 6 dérogations ont été demandées pour la même raison.

La question du transport scolaire pour ces familles reste un sujet particulier. Mme Martinez, représentante du Conseil départemental, a assuré qu'un transport scolaire serait prévu pour ces familles demandant des dérogations.

Effectifs / Structure / Options :

Les moyens qui nous sont alloués par la DSDEN sont calculés sur la base du constat des effectifs arrêtés en décembre dernier pour 25 classes et 659 élèves (725 l'an dernier).

A ce jour, les 659 élèves devraient être répartis dans 25 divisions comme suit :

- 6ème : 7 divisions pour 175 (191) élèves (moyenne de 25 par classe)
- 5ème : 6 divisions pour 159 (195) élèves (moyenne de 26/27 par classe)
- 4ème : 6 divisions pour 162 (164) élèves (moyenne de 27 par classe)
- 3ème : 6 divisions pour 163 (175) élèves (moyenne de 27 par classe)

LV1 Anglais : 25 groupes

LV2 Espagnol : 18 groupes

LV2 Allemand : 1 groupe en 3^{ème}

Les ARE (Activités à Responsabilité Etablissement) : il s'agit d'heures statutaires

- 2h chorale
- 15 h pour l'UNSS (3h par professeur) et soit 3h UNSS comprises dans le service du CSR soit 1H 50 si stagiaire. Nous demandons un stagiaire.
- 3h de laboratoire pour l'établissement prévues 1h supplémentaire sera demandée pour le BMP demandé (1 par enseignant pour 8h d'enseignement).

Autonomie (Heures non affectées) : 3 h par classe soit 75 heures,

AP en français : 1 h en 6ème /5ème, et 0,5 h en 4ème et 3ème soit 19h français+ 1h mathématiques soit 25 h

AP en 3ème : 0,5h anglais : 3h + 0,5h en espagnol : 3h

Enseignement de complément : 12h

Latin : 2 groupes en 5ème 2h latin sous réserve d'un effectif supérieur à 30 élèves

1 groupe en 4^{ème} avec 2h de latin

2 groupes en 3ème : 2h de latin soit en latin 10 heures

Grec : 1 groupe en 3ème (2h)

Restant d'heures disponibles pour la mise en œuvre d'actions complémentaires du projet d'établissement : 3,5 HSA à transformer en HSE pour des actions et projets (non nageurs, secourisme, projets d'équipes, dispositif devoirs faits en partie...).

Natation 5ème : 2x8 séances pour 3 classes alignées, 2 accompagnateurs supplémentaires 32HSE (projet de les intégrer dans le service des enseignants, sous réserve de faisabilité)

Gestion des ressources humaines : La traduction de cette répartition a des conséquences en matière de ressources humaines (BMP ou compléments de service à recevoir), mais aucun poste à supprimer ou heures à rendre.

Demande de maintien des personnels qui complètent l'équipe cette année (TZR, contractuel ou CSR)

Approuvez-vous la répartition des moyens présentés par le Chef d'Etablissement ?

Pour vote : C : 0 A : 0 P : 21

4.2 Demande de la Commune de Cadaujac concernant l'utilisation des installations

sportives

Comme tous les ans, le collège utilise les installations sportives communales.

De nombreuses rencontres ont eu lieu pour organiser au mieux ce partage.

Des conventions ont été signées, par le maire et le Principal. Cependant malgré nos besoins et nos demandes répétées, la mairie ne donne pas accès au Dojo, ou n'a pas organisé l'éclairage du terrain de rugby.

Les activités sportives des élèves du collège sont limitées de ce fait. Le Département en est informé, de même que la DSDEN ou l'IPR d'EPS.

La commune nous demande dans nos derniers échanges du 2 février de notifier sur notre protocole :

- Que le pratiquant ne peut pénétrer sur le tatami qu'en Kimono ou en tenue en adéquation avec l'activité.
- Il est de même interdit de marcher sur les tatamis avec des chaussures.
- Le pratiquant doit être en parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles (pieds et mains) courts, cheveux longs attachés (barrettes interdites) et kimono propre.
- Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues) et tout objet pouvant être dangereux dans le cadre de la pratique.

Le règlement intérieur est donc susceptible d'être modifié suite à la demande de la Commune. M. le Maire a reçu copie du Règlement Intérieur du collège qui répond à ses demandes.

Ce matin, un mail de la commune demande, non pas un changement de notre Règlement Intérieur, mais de signer un document intitulé « Condition d'utilisation des dojos de la Commune ».

M. Chiche exprime la situation très particulière concernant l'utilisation des installations sportives. Les échanges avec la Mairie à ce sujet sont en cours depuis le début de l'année scolaire et la sensation que rien n'avance est permanente.

M. Taris rappelle l'existence d'une convention d'utilisation du complexe sportif incluant les salles de dojo signée conjointement avec M. le Maire de Cadaujac, M. Chiche Principal et M. Gleyze, Président du Conseil départemental. Dans cette convention, il est écrit noir sur blanc que suite au financement des travaux réalisés par le Conseil départemental sur ce complexe, il doit être mis à sa disposition (dans sa totalité) pour les activités scolaires, notamment les cours d'EPS et les activités réalisées dans le cadre de l'UNSS durant le temps scolaire. M. Taris rappelle aussi que suite à la demande de M. le Maire au mois de septembre de ne plus pratiquer des activités d'arts du cirque au dojo (même si elles étaient adaptées pour ne pas abîmer les tatamis), cette activité a été supprimée de la programmation de l'EPS du collège dans l'enceinte du dojo afin de montrer que l'équipe EPS se montre soucieuse de fonctionner intelligemment avec tout le monde. Malgré tout, depuis, l'accès aux salles du dojo est toujours impossible parce que les clés ne sont pas à disposition du collège.

Avec cette nouvelle demande de signature du règlement (qui correspond aux règles que l'équipe EPS faisait déjà appliquer à ses élèves lors des séances réalisées au dojo depuis toujours), l'ensemble des membres du conseil d'administration espère fortement que la situation va enfin aboutir et que les clés seront données au collège afin que les élèves puissent bénéficier des installations sportives auxquelles ils ont droit.

Mme Lalande réagit à ces constats et avoue qu'elle ne comprend pas pourquoi ces problèmes existent et perdurent.

5. Questions diverses

5.1 Deuxième étape Auto évaluation

L'évaluation externe s'appuiera sur l'auto évaluation et ses conclusions.

Elle est assurée par une équipe d'évaluateurs composée théoriquement d'un inspecteur, d'un personnel de direction et d'un personnel enseignant, directeur d'école, ou cadre administratif. Leur venue est prévue les lundi 4 et mardi 5 avril 2022, elle doit permettre des échanges variés avec les acteurs internes et externes. Parents, professeurs, représentants des collectivités territoriales, infirmière, psy EN, élèves...

Une réunion des délégués est prévue ainsi que la rencontre des membres du Conseil Pédagogique.

Le rapport final devra être présenté au CA lors du dernier Conseil envisagé le lundi 27 juin 2022.

- ✓ M. Le Principal informe que pour le collège deux inspecteurs du premier degré, ainsi qu'un IPR Vie Scolaire, seront présents pour cette évaluation. Mme Bertrand se pose la question de savoir pourquoi ce ne sont pas des inspecteurs du second degré car le collège n'est pas une école du premier degré ? M. Le Principal explique qu'il n'a pas plus d'informations. Au départ, c'était le Directeur des Ressources Humaines du Rectorat qui était prévu mais qui semble ne pas être disponible.

Mme Le Mao interroge M. Chiche pour savoir si les personnes qui seront rencontrées par l'équipe d'évaluateurs seront connues à l'avance ? M. Chiche répond qu'un entretien est prévu en visio conférence avec M. Zieba, IEN pour préciser le programme prévisionnel.

5.2 Questions diverses Travaux

M. Chiche fait le point sur les travaux en cours / à venir et sur la livraison du matériel pédagogique :

- Le constat que les moyens actuels au niveau acoustique ne permettent pas d'avoir des signaux auditifs pertinents pour les différents protocoles d'alerte au collège, un chantier acoustique est prévu pour un montant prévisionnel de 75000 euros.
- Il est prévu le changement de 220 bouches par la société Benel. Les travaux sont envisagés pendant la période des vacances scolaires ou sur plusieurs mercredis.
- Il est envisagé un chantier étanchéité des chéneaux du bâtiment pédagogique, cet été pour un montant prévisionnel de 65000 euros.
- La taille d'arbres est envisagée pour un montant de 5000 euros (demande de diagnostic par l'établissement) sécurité – soit 3 et 4 arbres abattus ou élagage sur secteur – devis à faire pour élagage partie EPS et parking.
- Le traitement provisoire du terrain EPS et du parking a été effectué partiellement aux vacances de février. Le marquage au sol reste à faire. Il faudra effectuer des « rustines » d'enrobé (entreprise Atlantic route).
- Une étude d'arrosage, par un système automatisé électrovanne est en cours suite à la plantation d'arbres liée à la construction des bâtiments modulaires.
- ✓ L'un des représentants des enseignants, M. Taris pose la question de la prévision de construction de vestiaires dans des bâtiments modulaires prévus depuis l'agrandissement du collège.
- ✓ M. Le Principal répond que cette question fait partie des nombreuses demandes effectuées pour avoir des moyens permettant au collège de fonctionner avec plus de sécurité au bénéfice des élèves (personnels surveillants supplémentaires, CPE supplémentaire, personnel d'entretien supplémentaire...) et qui restent malheureusement encore sans réponses.

- La livraison des photocopieurs prévue en janvier est repoussée en Avril.
- Les suites des infiltrations dans le gymnase sont toujours en cours. Une démarche globale est envisagée par le Département. M. Chiche évoque la complexité des échanges entre les différentes assurances et le coût très important des travaux correctifs envisagés.
- La quasi-totalité des VPI commandés par le Département dans le cadre de la campagne d'équipement numérique 2021 est désormais disponible. L'établissement est dans l'attente d'une date de livraison.

6. Demande de rencontre DSDEN de l'équipe enseignante :

L'équipe pédagogique du collège a sollicité un entretien avec la DSDEN suite à la carte scolaire annoncée pour la rentrée prochaine et les problèmes évidents qu'elle va créer. La réponse de la DSDEN figure dans les annexes. Aucune date n'est proposée par cette dernière afin de se rencontrer.

- ✓ M. le Principal avait proposé que ce Conseil d'Administration soit l'occasion de cet échange.

La DSDEN n'a répondu que ce jour le 3 mars

Mme Martinez, représentante du Conseil départemental, a proposé la date du 14 mars comme occasion de se rencontrer avec les différents services concernés par ce problème. M. Chiche souligne que d'après la réponse effectuée, la DSDEN ne serait pas présente à ce rendez-vous. L'équipe enseignante du Conseil d'administration souligne que ce problème sera évoqué avec l'ensemble de l'équipe pédagogique du collège pour savoir quelle sera la position adoptée par rapport à cette éventuelle réunion du 14 mars et à l'absence de la DSDEN qui était l'organisme sollicité pour un entretien.

7. Intervention de Mme Lalande

- ✓ Mme Lalande prend la parole en fin de Conseil d'administration pour expliquer que les professeurs de l'école de musique de Cadaujac se proposaient de venir faire des interventions au collège sur le temps de la pause méridienne.
- ✓ M. le Principal ajoute qu'un projet de collaboration avec un groupe de musique Irlandais, dans le cadre de la Chorale et en partenariat avec une association de Cadaujac, est en cours.

19h16, M. Chiche annonce la fin du Conseil d'administration.

Le prochain Conseil d'Administration est programmé le mardi 12 Avril 2022 à 18h, il aura pour thème principal le compte financier.

Le secrétaire de séance, M. Taris

Le Principal, M. CHICHE